

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 18 décembre 2025

DCM N° 25-12-18-28

Objet : Recrutements par voie contractuelle.

La Ville de Metz, comme de nombreuses structures, est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés de recrutement dans un contexte de forte évolution des métiers.

Le manque de candidatures pour certains postes s'explique notamment par la diminution du nombre de candidats aux concours, la concurrence avec d'autres collectivités, et même des entreprises du secteur privé et particulièrement celles situées au Luxembourg.

Cette pénurie de candidatures de titulaires de la fonction publique a amené la Ville de Metz à recruter des agents contractuels sur poste permanent conformément à l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique

Afin de pérenniser leur engagement et aussi reconnaître leur expérience et leur valeur professionnelle, la Ville de Metz propose aux agents contractuels présents depuis au moins 2 ans et à l'issue de leur contrat actuel, un contrat sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Sont concernés par ce dispositif de déprécarisation les postes suivants :

- 1 Chargé d'opération spécialisé rénovation énergétique et sécurité incendie au grade de Technicien
- 1 Chef d'équipe de la Propreté Urbaine Mécanisée au grade d'Agent de maîtrise
- 2 Educateurs de Jeunes Enfants au grade d'Educateur de jeunes enfants
- 1 Chargé de mission droits des femmes au grade d'Attaché
- 1 Inspecteur salubrité au grade de Technicien
- 1 Imprimeur-relieur Opérateur PAO au grade d'Adjoint technique
- 3 Agents techniques polyvalents au grade d'Adjoint technique
- 1 Electricien bâtiment, manifestations au grade d'Adjoint technique
- 1 Secrétaire général sur le cadre d'emplois des Attachés
- 1 Responsable Administratif et Financier au grade d'Attaché

En application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, il est proposé de recruter des agents contractuels sur les postes cités.

La rémunération sera fixée par référence au cadre d'emplois du poste, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 332-8 et L. 332-12 de la partie législative ainsi que l'article R. 332-1 et suivants de la partie réglementaire,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU les déclarations de vacance de poste effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE RECRUTER** par la voie contractuelle en application du Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-12, les postes suivants et conformément aux dispositions précitées :
 - 1 Chargé d'opération spécialisé rénovation énergétique et sécurité incendie au grade de Technicien
 - 1 Chef d'équipe de la Propreté Urbaine Mécanisée au grade d'Agent de maîtrise
 - 2 Educateurs de Jeunes Enfants au grade d'Educateur de jeunes enfants
 - 1 Chargé de mission droits des femmes au grade d'Attaché
 - 1 Inspecteur salubrité au grade de Technicien
 - 1 Imprimeur-relieur Opérateur PAO au grade d'Adjoint technique
 - 3 Agents techniques polyvalents au grade d'Adjoint technique
 - 1 Electricien bâtiment, manifestations au grade d'Adjoint technique
 - 1 Secrétaire général sur le cadre d'emplois des Attachés
 - 1 Responsable Administratif et Financier au grade d'Attaché
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Service à l'origine de la DCM : Emploi, formation et parcours professionnels
Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 4.2 Personnel contractuel